



## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 MARS 2017**

### Présent(e)s :

Messieurs Pascal CHATENET, Hervé FRIOUX CHATRIEUX, Patrice MARTIN, Eric NERON, Philippe DELACOUR, Eric CHARDIN, Gilles NICOLLE, Yann DUFFAIT, François DEROCHE

Mesdames Isabelle GARCIA, Peggy PIRON, Annie COITOU, Caroline DEBOUVRY, Virginie SOURTY,

### Excusé(e)s :

Monsieur Vincent CAZCARRA

Mesdames Laurence GAUDEFROY, Vanessa GUSMEROLI, Dominique GASMI

### Invités :

Messieurs Grégory SAINT-GENIES, Louis DEROIN et Maxime CHATENET

Un tour de table est fait, chacun et chacune se présente brièvement.

Au total 14 votants,

Jean-Marc GRILLET-AUBERT, Président de séance, demande aux membres du Conseil si quelqu'un souhaite assumer la présidence de la Fédération.

Monsieur Patrice MARTIN est le seul candidat à se manifester.

Il se présente plus en détail et explique qu'il souhaite poursuivre le travail engagé depuis déjà deux Olympiades.

Le président de séance lance les opérations de vote.

Il est ensuite procédé au dépouillement.

Les résultats sont annoncés :

14 voix exprimées :

13 votes favorable et 1 vote blanc.

Patrice Martin est le candidat choisi par les membres du Conseil d'administration.

Il sera soumis au vote de l'Assemblée Générale dès la reprise de séance.



Il prend la présidence de séance et soumet trois points au vote des membres :

Renouvellement du DTN :

14 voix pour le renouvellement du DTN.

Grégory SAINT-GENIES est renouvelé en sa qualité de Directeur Technique National à l'unanimité des votants.

Composition du BF :

Patrice MARTIN propose la composition Bureau Fédéral suivante :

Vice-Président : Philippe DELACOUR

Trésorier Général : Eric NERON

Secrétaire Général : Gilles NICOLLE

Membre : Peggy PIRON

Membre : Laurence GAUDEFROY

Invités permanents :

Pascal CHATENET

Caroline DEBOUVRY

Cette composition de Bureau Fédéral est approuvée à l'unanimité des votants.

L'Assemblée Générale sera informée de cette composition à l'issue et sous condition d'élection de Patrice MARTIN en qualité de Président.

Rétribution Président

Conformément à l'article 9.4 des statuts fédéraux, un membre du Bureau peut recevoir une rétribution. Il est proposé aux administrateurs d'attribuer une rétribution de 950€ brut mensuel à Patrice Martin en qualité de Président.

Résultats

13 voix exprimées :

12 votes favorable et 1 vote blanc.

L'attribution d'une rétribution à hauteur de 950€ brut mensuel à Patrice Martin en qualité de Président est approuvée à la majorité des administrateurs présents.

Le Président clôt la réunion et invite les administrateurs à regagner la salle de l'Assemblée Générale.